Prospection foncière Saint-Pancrace 2016

Réunion publique 15 avril 2016 salle polyvalente de Saint-Pancrace

Devant l'inquiétude des riverains et d'une grande partie de la population à l'annonce d'une possible extension de la carrière, un collectif s'est constitué :
"Ensemble pour préserver le versant des Côtes".
Aujourd'hui ce collectif comprend une centaine de membres.
Aujourd'hui "Paysages de France" et la "Frapna" suivent notre dossier.
Aujourd'hui les deux membres représentant ce collectif : Elisa Fuksa-Anselme et Gabriel Coste font partie du Conseil d'Administration de l'association : "Vivre et Agir en Maurienne" ; à ce titre ils font maintenant partie de la Commission Locale d'Information et de Suivi.

Rencontre 20 mai 2016 salle du conseil de la mairie de Saint-Pancrace

M. Marchand* et son équipe (Placoplatre -Sogyma) ont accepté de rencontrer le Collectif : "Ensemble pour préserver le versant des Côtes", afin de préciser leurs intentions sur l'extension de la carrière.

La rencontre s'est déroulée très courtoisement où chacun a pu s'exprimer et avancer ses arguments. Cependant de nombreux points restent à éclaircir.

- Pourquoi un programme de prospection foncière sur une zone préservée par un contrat (de foretage) signé en 2008 ?

- Pourquoi des acquisitions en zone agricole ?

- Pourquoi une non reconnaissance de nos activités touristiques ?

- Pourquoi une méconnaissance du lieu et de la vie des habitants sur ce versant ?

- M. Marchand s'est engagé à nous communiquer l'état des acquisitions réelles en reconnaissant que la prospection foncière engagée au-delà du périmètre (en jaune sur le document page suivante) est une erreur de communication !

- Messieurs Marchand et Mérendet* ont proposé une visite du site afin de montrer les étapes de remise en état déjà engagées. La visite a eu lieu le 30 août au matin.

** M. Marchand : Directeur industriel Placoplatre*
** M. Mérendet : Directeur d'exploitation carrière Gypse de Maurienne.*

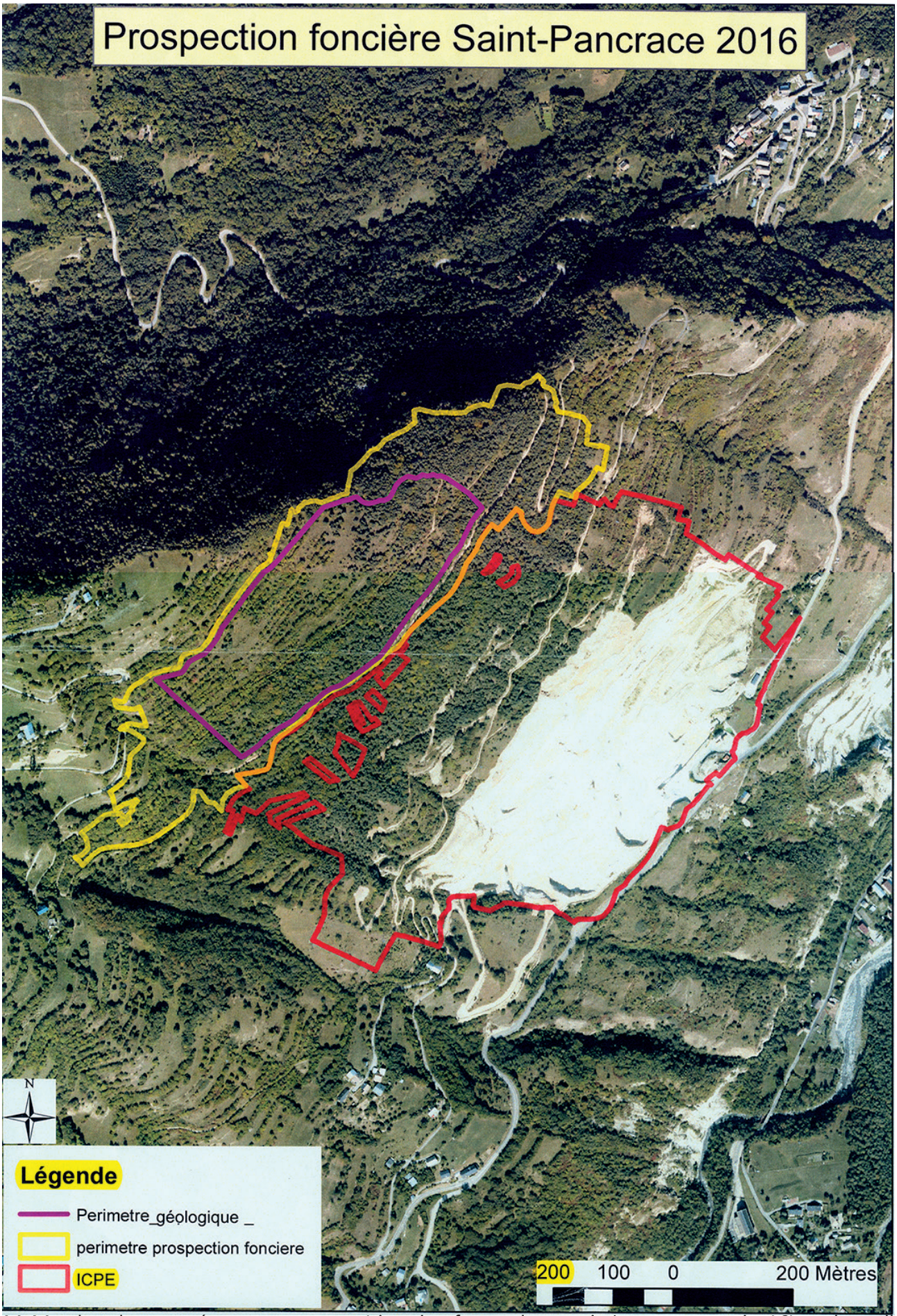

M. Marchand nous présente cette carte (situation future de ce qui n'est pas un projet ! ?) sur laquelle sont délimitées : la zone d'exploitation actuelle en rouge (ICPE), la zone de prospection foncière en jaune (avec achats de parcelles en cours) à l'intérieur de laquelle est tracé en violet le périmètre géologique : la zone d'une "éventuelle future" exploitation. **Ceci au mépris des engagements signés lors du contrat de foretage en 2008.**

Première remarque :
Comment se fait-il qu'un tel document existe puisque lors de la réunion M. Marchand nous expliquait qu'il n'y avait pas de projet ? Comment peut-on vouloir une extension sur une zone que la municipalité entend préserver ?

Deuxième remarque :
Comment se fait-il que ce document présente une anomalie de taille ?
La vue aérienne date de 2006 et non 2016, différence de 10 ans non négligeable !
En effet la situation de 2006 présente l'avantage pour l'exploitant de minimiser l'impact de la carrière ce qui, inconsciemment peut permettre une meilleure acceptation du "projet".
La production d'une photo présentant la zone anthropique*1 actuelle aurait le désavantage pour l'exploitant de mettre en évidence l'énormité et la démesure du "projet".

**1 Se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme.*

En 2016 comme le montre la photo ci-dessous, voici la réalité de l'exploitation.
chemin dit "du Chef-Lieu aux Côtes et aux Colonnes", aujourd'hui route de Bois Bozon.

Photographie de 2015. Géoportail.

Troisième remarque :
Lors du contrat de foretage (déc. 2008-déc. 2040) entre le Carrier et la Commune de Saint-Pancrace, il a bien été spécifié dans le cadre de l'article VI :

"SOGYMA s'engage à ne plus faire d'extension ultérieure sur la commune de Saint-Pancrace et à ne jamais dépasser le chemin dit "du Chef-Lieu aux Côtes et aux Colonnes" et ce pendant toute la durée de l'exploitation, jusqu'au réaménagement de la carrière."

Le mot **jamais** en français signifie bien qu'il ne peut y avoir une extension d'exploitation de la carrière au-dessus de ce chemin.
Comment se fait-il qu'un contrat signé entre les deux parties, puisse être ainsi occulté ?

Ce contrat souligne bien la volonté du Maire de Saint-Pancrace de préserver cette zone pour différentes raisons exposées dans ce dossier.

M. Marchand justifiiait lors de cette rencontre, la campagne de prospection et d'acquisition foncière en expliquant qu'une entreprise se doit d'avoir une vision à long terme. "Les achats actuels permettront à Placoplatre de poursuivre son activité dans les décennies à venir tout comme l'entreprise fonctionne aujourd'hui grâce aux acquisitions faites il y a 50 ans."

M. Perquy* précise : "l'achat de terrains n'implique pas forcément l'extension de la carrière. Les parcelles acquises peuvent êtres destinées à créer une zone de protection à l'extérieur de la zone d'exploitation de la carrière, ou être utilisées comme zone d'échange pour des mesures compensatoires en matière d'environnement (plantation, remise en valeur ou réimplantation d'espèces végétales protégées).

Pour la zone actuellement en cours d'exploitation, les zones de protection et les mesures compensatoires ont déjà été prévues préalablement à l'ouverture puis à l'extension de la carrière. Lorsque M. Perquy* explique que les parcelles acquises pourront être utilisées pour créer une zone de protection ou être utilisées comme moyen d'échange à titre de mesures compensatoires, il envisage bien une exploitation future. Dans ces conditions affirmer qu'il n'y a pas de projet est une contrevérité. Il n'a pas encore été formalisé, mais le projet est bien présent à l'esprit des dirigeants de Placoplatre. Affirmer le contraire est une forme inacceptable de mépris à l'égard de la population locale.

** Directeur d'exploitation des carrières Placoplatre.*

Au vu de l'état du site et des engagements de remise en état peu visibles, voire non réalisés nous n'imaginons pas un instant confier une partie de notre patrimoine. Nous voulons préserver notre versant.

Secteur délimité en jaune par le Carrier pour l'extension (page 2) = **Versant touristique de la commune de Saint-Pancrace.**

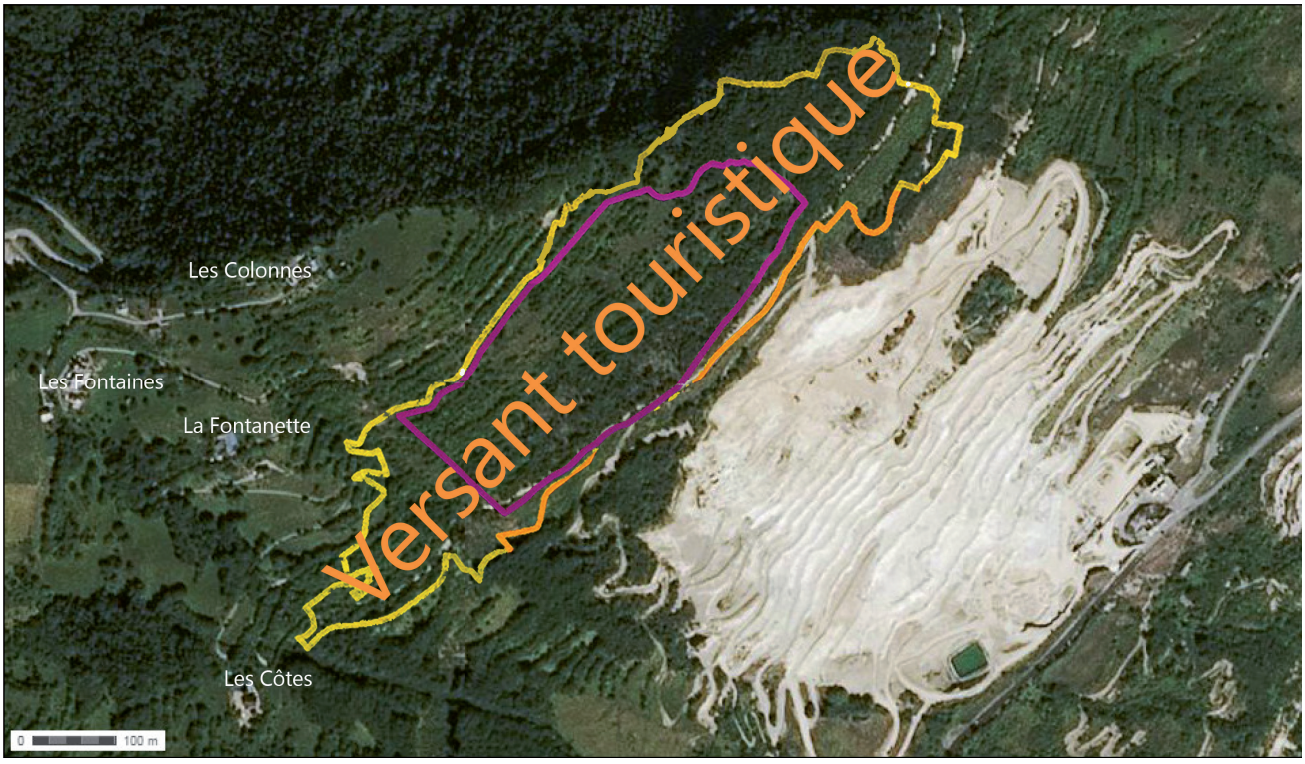

Toute la zone délimitée en jaune et convoitée pour une future extension fait partie intégrante de notre activité touristique. Tous les chemins qui traversent cette zone sont entretenus et balisés par le SIVAV (Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards). Les brochures éditées à l'Office de Tourisme Les Bottières font état de ces lieux de promenades et petites randonnées. Pourquoi devrions-nous sacrifier notre activité touristique ? De nombreux emplois directs ou indirects en dépendent. Cette zone délimitée en jaune se rapprocherait de manière incontestable des habitations : Les Côtes, La Fontanette, Les Fontaines et Les Colonnes. Pourquoi 18 familles devraient accepter de voir leur qualité de vie sombrer et la valeur de leur patrimoine chuter ?

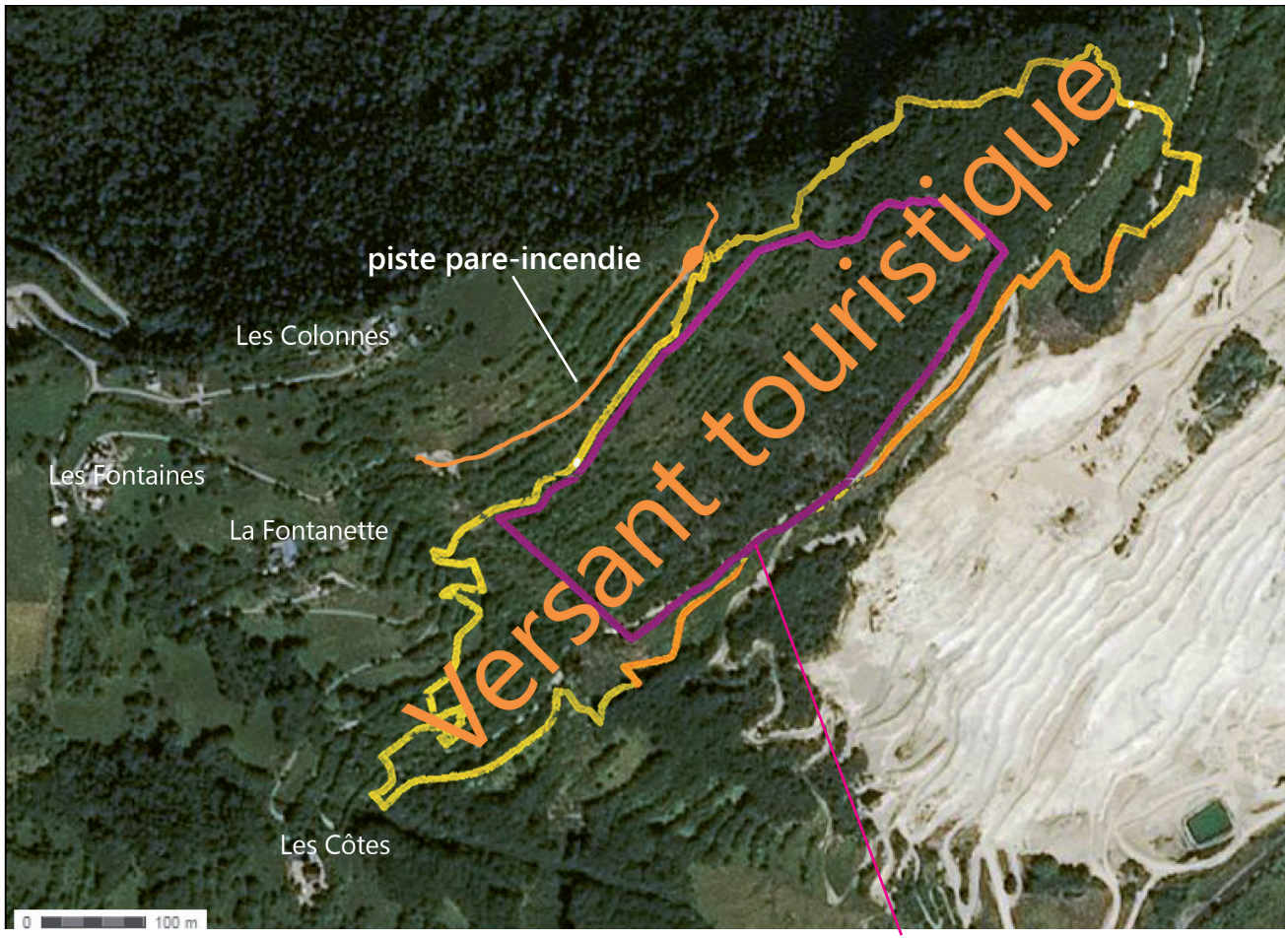

chemin dit "du Chef-Lieu aux Côtes et aux Colonnes", aujourd'hui route de Bois Bozon.

Si la société Placoplatre-Sogyma avait rencontré le maire de Saint-Pancrace avant tout lancement de prospection foncière, cette information supplémentaire aurait été donnée : le chemin ici matérialisé en orangé , situé au-dessus de la zone jaune convoitée, est en plus de sa vocation touristique une **piste pare-incendie** avec sa plateforme en bout de piste pour les manœuvres de véhicules de pompiers et autres.

Par ailleurs le chemin dit "du Chef-Lieu aux Côtes et aux Colonnes" est aujourd'hui nommée "**route de Bois Bozon**". Cette route part du Chef-Lieu, traverse la forêt, dessert les lieux dits : les Côtes, La Fontanette, Les Fontaines, fait le lien avec la route des Colonnes et rejoint le lac du Lou à hauteur de la départementale D78d. Cette route est quotidiennement utilisée et pas seulement par les riverains. En cas d'urgence d'ailleurs, c'est une route plus rapide que celle de Saint-Pancrace passant par Les Bottières.

Voitures, vélos, motos, piétons, chevaux, poneys, troupeau (à la fin de l'estive) empruntent cette route de Bois Bozon.

Cette route de Bois Bozon fait partie du domaine publique de la Commune.

Comment une Société privée peut-elle envisager de s'annexer une voie publique comme le montre le shéma ci-dessus ?

Comment cette Société n'hésite pas à acquérir des parcelles agricoles pour élargir son périmètre de prospection foncière ?

Une remarque au passage : l'achat de parcelles agricoles au double de son prix fausse complètement le marché et les éleveurs qui prennent la relève ne pourront pas suivre. Cela n'est pas sans conséquences...

Notre versant, **face aux Aiguilles d'Arves**, ne serait-il qu'un trou béant avant que nous puissions un jour voir une revégétalisation ? Dans combien d'années ? Il y avait une forêt de Pins appelé Bois Bozon ! Allons-nous avoir un mont pelé ?
Un dossier est constitué pour le classement des Aiguilles d'Arves au **Patrimoine mondial de l'Humanité.** Une page facebook est consacrée à ce classement et rassemble 1 713 membres.

photo, août 2016

Si la société Placoplatre-Sogyma voit à long terme pour ses emplois et ses actionnaires, cela ne peut se faire au détriment de notre cadre de vie, de la protection de la nature (faune et flore), de la qualité du paysage, du développement de notre activité touristique avec tous les emplois directs et indirects que cela génère. Toute carrière ne peut d'office s'étendre sous prétexte de s'être rendue propriétaire du foncier et dans le cas qui nous préoccupe sans en avoir informé le maire ni même les habitants de Saint-Pancrace.

Un autre aspect et non des moindres attire notre attention : la dangerosité du site avec déjà deux éboulements (novembre 2013 et janvier 2014). Sur la photo ci-dessous on peut voir les clous devant retenir la paroi juste sous la route.

En dépit de la dangerosité pour les hommes qui exploitent et pour la stabilisation du site à l'avenir, la Société des carrières n'hésite pas à vouloir étendre son territoire d'exploitation sur une zone tout aussi pentue (plan incliné de 38° soit 78%) !

photo, août 2016

Par ailleurs, depuis 2006 par la voix du Maire de Saint-Pancrace et à plusieurs reprises lors des réunions de CLIS il a été signifié fortement qu'il serait urgent de revégétaliser cette carrière passage obligé de tous nos touristes sur la Maurienne que ce soit pour le vélo, le ski ou tout simplement les promenades et randonnées. Pensez-vous vraiment que notre région qui a fait tant d'efforts pour s'embellir, qui vit grandement du tourisme va pouvoir encore longtemps subir un tel paysage de désolation ? Sans parler des habitants qui au quotidien sont obligés de le supporter.
Il serait temps de penser que cela suffit de décaper la montagne, il faudrait maintenant songer à remettre en état comme l'exige la loi.

Elisa Fuksa-Anselme et Gabriel Coste